



MESSAGES TRÈS IMPORTANTS

100° Anniversaire (1922-2022) - À METTRE À VOTRE AGENDA

Une première invitation vous avait été lancée en 2019 afin de discuter des festivités entourant le 100° anniversaire de la municipalité. Seulement 2 personnes de la population se sont présentées à cette rencontre à laquelle étaient présents les conseillers et quelques membres du comité des Loisirs et des Sports. Quelques idées d'activités ont été énoncées.

Puis la pandémie est survenue en mars 2020, mettant ce dossier sur pause.

Les membres du conseil réitèrent et vous convient donc à une deuxième rencontre le **20 août 2021 à 19h00** à la salle multiservice afin de savoir :

- ❖ Y a-t-il des gens parmi vous qui désirez des festivités?
- ❖ Y a-t-il des gens parmi vous qui désirent s'impliquer et faire partie de certains comités?
- ❖ Y a-t-il quelqu'un parmi vous qui désirent prendre ces festivités en charge et en être le coordonnateur?
- ❖ Vous connaissez des gens qui vivent à l'extérieur maintenant mais qui sont natifs de la municipalité et qui désirent s'impliquer?

Si oui! Eh bien, c'est le temps de vous manifester. Faites-le message!

Prendre note que toute personne désirant être présente devra respecter les directives émises par la santé publique en vigueur.

ÉLECTIONS – 7 novembre 2021

Exceptionnellement cette année, dû au Covid-19, il est possible pour les 70 ans et + seulement, de voter par correspondance. Donc, ceux qui désirent se prévaloir de cette procédure, bien vouloir me contacter au bureau municipal.

Je vous invite également à suivre, sur le Facebook de la municipalité d'Authier-Nord, sur le site de la MRC (municipalité d'Authier-Nord), et par les avis publics affichés (au magasin Roger Plante et au bureau municipal), toutes les informations relatives aux élections municipales qui se tiendront le 7 novembre prochain.

Informations relatives aux chiens

Voici quelques articles relatifs aux chiens que l'on retrouve dans le règlement de la municipalité :

Article 4.1 Chien en liberté

Il est défendu de laisser un chien en liberté hors des limites du bâtiment, du logement ou du terrain de son gardien. Hors de ces limites, le gardien du chien doit le maintenir en laisse en tout temps. Un chien non tenu en laisse est présumé ne pas être sous le contrôle immédiat de son gardien.

Article 7.1 Nuisances particulières par les chiens

- 1) Le fait, pour un chien, d'aboyer ou de hurler de façon à troubler la paix, la tranquillité et d'être un ennui pour une ou plusieurs personnes;
- 4) Le fait, pour un chien, de se trouver sur un terrain privé sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de ce terrain. Cette disposition ne s'applique pas à un animal guide;

5) Le fait, pour un chien, de causer des dommages à la propriété publique ou privée, entre autres, à une pelouse, terrasse, jardin, fleurs, arbustes ou autres plantes;

Donc, si vous rencontrez des problèmes avec des chiens qui jappent continuellement, qui se retrouvent trop souvent sur votre terrain, et/ou qui font leurs besoins sur votre terrain et que son propriétaire ne les ramasse pas, qui vous font peur lors de vos marches quotidiennes ou lors de vos randonnées à bicyclette parce qu'ils sont trop près de vous (ce qui veut dire qu'ils ne sont pas attachés ou sans leur maître) :

- Vous pouvez d'abord contacter la SPCA au 819-301-7555;

Si la problématique continue à persister suite à l'action faite par la SPCA :

- Vous contactez la Sûreté du Québec au 819-333-2377.

Informations relatives au bruit

Voici quelques articles relatifs au bruit que l'on retrouve dans le règlement de la municipalité :

Article 5.1 Le fait d'émettre des odeurs nauséabondes par le biais ou en utilisant tout produit, substance, objet ou déchet, susceptible de troubler le confort, le repos des citoyens ou à incommoder le voisinage est prohibé.

Article 5.2 Le fait de faire, de provoquer ou d'inciter à faire de quelque façon que ce soit, du bruit ou d'utiliser un haut-parleur ou un appareil amplificateur de son à l'extérieur d'un édifice lorsque les sons produits sont susceptibles de troubler la paix, la tranquillité, le confort, le repos, le bien-être des citoyens ou de nature à empêcher l'usage paisible de la propriété dans le voisinage est prohibé.

Article 5.3 Le fait d'exécuter ou de faire exécuter, entre 22h et 7h le lendemain, des travaux de construction, d'excavation, de démolition ou de réparation d'un bâtiment ou d'un véhicule à moteur ainsi que d'utiliser une tondeuse à gazon est prohibé. Seule exception, s'il s'agit de travaux d'urgence visant à sauvegarder la sécurité des lieux et des personnes.

Vous constatez qu'il y a du bruit trop fort, très souvent, et très tard voir même trop tard, qui dérange l'entourage :

- Vous contactez la Sûreté du Québec au 819-333-2377.

Suite à l'appel fait une première fois au printemps dernier, je réitère à nouveau...

La municipalité aimerait recruter des personnes qui désirent s'impliquer auprès de celle-ci ainsi que de la communauté en générale.

Nous retrouvons chez nous et dans toutes les municipalités avoisinantes, des plans, des comités et des politiques comme les suivants :

- **Plan de développement**
- **Politique familiale et des aînés**
- **Plan de sécurité civile**
- **Comité CCU**

De quoi ça parle tout ça? Voici quelques lignes.....

Plan de développement :

Celui-ci constitue un outil de travail indispensable dans une gestion moderne du développement. La municipalité y élabore ses objectifs, ses orientations.

Objectifs de ce plan :

- ❖ Faire le point sur la situation du développement de la municipalité;
- ❖ Faire des choix par rapport au développement de la municipalité;
- ❖ Orienter l'utilisation des ressources rares (argent-bénévolat) vers des cibles optimales de développement;
- ❖ Mobiliser les citoyens autour d'objectifs clairs de développement;
- ❖ Exploiter les atouts (cours d'eau, forêt) et trouver des solutions économiquement rentables pour les infrastructures déjà en place sur notre territoire.

Politique familiale municipale (PFM) municipalité amie des aînés (MADA) :

La municipalité désire prioriser certains axes et objectifs de développement pour les familles et les aînés sur son territoire.

Objectifs de cette politique :

- ❖ Assurer un environnement sécuritaire aux citoyens, jeunes et moins jeunes (trottoirs, meilleur éclairage au DEL, radars);
- ❖ Offrir des activités sportives pour les diverses tranches d'âges;
- ❖ Stimuler les citoyens envers leur milieu et les inciter à collaborer activement à sa valorisation (compostage, jardin communautaire, activités de loisirs);
- ❖ Sensibiliser les familles et aînés sur les façons de réduire, réemployer et recycler.

Ce que la municipalité a fait dans le cadre du Plan de développement ainsi que dans la MADA et la PFM dans les dernières années :

- Sentiers à la mini-forêt;
- Rampe de mise à l'eau avec quai public;
- Station de lavage pour embarcations;
- Achat de l'église pour lui donner une autre vocation, soit entre autres, d'un centre de conditionnement, d'une salle multiservice et d'un garage municipal;
- Stationnement de roulottes;
- Éclairage publique au DEL;
- Brunch des élus;
- Mise en place de radars aux entrées sud et nord de la municipalité;
- Élaboration d'un local pour le groupe « Nouveau Départ »
- Réaménagement du bureau municipal dans le local de la caisse Desjardins suite à la fermeture de celle-ci sur notre territoire;
- Jardin communautaire;
- Nouveaux jeux (avion pour enfants, 2 balançoires parents-enfants, 2 balançoires-hamac, mur d'escalade, modules mini-put pour adultes et enfants).

Implication dans un CCU (Comité Consultatif d'Urbanisme) :

Analyser, accompagné de conseillers, une demande de dérogation mineure émise par un propriétaire pour ensuite émettre une recommandation au conseil municipal. Le temps d'une rencontre pour l'analyse du dossier est de plus ou moins 30 minutes selon la demande. Des frais de déplacement seront alors remboursés.

Définition d'un Plan de Sécurité civile :

Dans le but d'assurer la protection des personnes et des biens en cas de sinistre sur son territoire, la municipalité a élaboré un plan de sécurité civile. Advenant une inondation, un feu de forêt, une grosse tempête de neige qui dure 2-3 jours, seriez-vous prêts à vous porter volontaire? Dans quel domaine :

- Procédures d'évacuation;
- Santé infirmières-infirmiers, préposées-préposés aux bénéficiaires, ou autres se rapportant dans le domaine de la santé;
- Préparer la nourriture si nécessaire;

- En tant qu'entrepreneur, seriez-vous prêt à être disponible, prêter vos équipements si nécessaire;
- Être bénévole dans tous les domaines;
- Etc.

Une petite information très importante à ce sujet : Les municipalités d'Authier, de Chazel, et la Ville de Macamic se sont jointes à notre municipalité via une entente d'entraide.

Vous êtes intéressés à vous impliquer dans un des comités ci-haut mentionnés vous désirez améliorer votre milieu, faites-nous le savoir! Les jeunes aussi sont les bienvenus!

Merci beaucoup pour votre collaboration!

A handwritten signature in blue ink that reads "Elise Gagnon". The signature is written in a cursive style with a large, looped 'E' and 'G'.